

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2024-040

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1
POUR L'EXERCICE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 2 avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Karine Mounien, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, M. Didier Amachalla par Jean-Claude Adois, Mme Barbara Saminadin par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasse par M. Wilfrid Cerveaux.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 mars 2024.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 3 avril 2024.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 20 mars 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 1 à 1 813 500 € en section de fonctionnement et à 484 000 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 75 018 500 € en section de fonctionnement et à 19 474 000 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2024

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la décision modificative n° 1 (DM 1) du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2024.

■ En section de fonctionnement

Après le vote du Budget Primitif (BP), la section s'équilibrait à 73 205 000 €.

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 1 813 500 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 75 018 500 €.

■ En section d'investissement

Après le vote du Budget Supplémentaire (BS), la section s'équilibrait à 18 990 000 €.

La décision modificative n° 1 permet d'ajuster entre elles les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 484 000 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 19 474 000 €.

■ Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 1 à 1 813 500 € en section de fonctionnement et à 484 000 € en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 1 à 75 018 500 € en section de fonctionnement et à 19 474 000 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1
 ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Décision Modificative (DM) numéro 1 s'équilibre à 1 813 500 € en fonctionnement et 484 000,00 € en section d'investissement. Les principales modifications budgétaires sont présentées ci-après.

■ **Au niveau des recettes :**

Chapitre	Budget primitif	DM1	Total budget
013 - Atténuations de charges	250 000,00		250 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 014 000,00	-45 162,11	968 837,89
73 - Impôts et taxes	53 008 000,00	1 823 662,11	54 831 662,11
74 - Dotations et participations	15 265 000,00	35 000,00	15 300 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 515 000,00		1 515 000,00
76 - Produits financiers	53 000,00		53 000,00
Recettes réelles	71 105 000,00	1 813 500,00	72 918 500,00

042 - Transferts entre sections	2 100 000,00		2 100 000,00
Recettes d'ordre	2 100 000,00		2 100 000,00

Recettes de l'exercice	73 205 000,00	1 813 500,00	75 018 500,00
-------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

002 - Résultat de fonctionnement reporté			
--	--	--	--

Recettes de fonctionnement	73 205 000,00	1 813 500,00	75 018 500,00
-----------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

Au niveau des recettes de fonctionnement, les ajustements de fin d'année portent :

- au chapitre 70, sur le remboursement attendu du GIP Ecocité sur les frais de personnel mis à disposition ;
- au chapitre 73, sur l'octroi de mer et le Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT) ;
- au chapitre 74, sur le montant du FCTVA de fonctionnement,

■ **Au niveau des dépenses :**

Chapitre	Budget avant DM1	DM1	Total budget
011 - Charges à caractère général	8 000 000,00	2 366 500,00	10 366 500,00
012- Charges de personnel	44 582 000,00	-600 000,00	43 982 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	15 000 000,00		15 000 000,00
66 - Charges financières	1 400 000,00		1 400 000,00
67 - Charges spécifiques	73 000,00	47 000,00	120 000,00
68 - Dotations aux provisions	250 000,00		250 000,00
Dépenses réelles	69 305 000,00	1 813 500,00	71 118 500,00

042 - Transferts entre sections	3 900 000,00		3 900 000,00
Dépenses d'ordre	3 900 000,00		3 900 000,00

Dépenses de l'exercice	73 205 000,00	1 813 500,00	75 018 500,00
-------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

022 - Dépenses imprévues			
023 - Virement à la section d'investissement			
Total des chapitres sans réalisations			

Dépenses de fonctionnement	73 205 000,00	1 813 500,00	75 018 500,00
-----------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'ajustement principal porte sur les charges de à caractère général : + 2,3 M€ (chapitre 011). Ce montant porte la prévision pour 2024 à 10,3 M€ (12,1 M€ en 2022).

Au chapitre 67, les inscriptions nouvelles concernent essentiellement des opérations comptables de régularisation de recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La DM 1 s'équilibre à 484 000 € en section d'investissement. Les principales modifications sont présentées ci-après.

■ Au niveau des recettes :

Les recettes complémentaires (+ 484 000 €) portent sur le produit de FCTVA (fonds de compensation de la TVA - chapitre 10) et sur les subventions d'investissement (chapitre 13).

Chapitre	Budget avant DM1	DM1	Total budget
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 900 000,00	64 442,20	1 964 442,20
13 - Subventions d'investissement	1 700 000,00	419 557,80	2 119 557,80
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
Recettes réelles	8 600 000,00	484 000,00	9 084 000,00

040 - Transferts entre sections	3 900 000,00		3 900 000,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000,00		3 000 000,00
Recettes d'ordre	6 900 000,00		6 900 000,00

458202 Opération sous mandat - Convention TO Voiries	70 000,00		70 000,00
458203 Opération sous mandat - Convention TO Pluvial	20 000,00		20 000,00
Opérations sous mandat	90 000,00		90 000,00

Recettes de l'exercice	15 590 000,00	484 000,00	16 074 000,00
-------------------------------	----------------------	-------------------	----------------------

001 - Résultat d'investissement reporté			
---	--	--	--

021 - Virement de la section de fonctionnement			
024 - Produit des cessions	3 400 000,00		3 400 000,00
Total des chapitres sans réalisation	3 400 000,00		3 400 000,00

Recettes d'investissement	18 990 000,00	484 000,00	19 474 000,00
----------------------------------	----------------------	-------------------	----------------------

■ Au niveau des dépenses :

Divers ajustements sont opérés au niveau des chapitres de dépenses d'équipement (chapitres 20 / 21 / 23), par intégration des recettes nouvelles et par virements de crédits entre chapitres.

Les opérations sous-mandat concernent les travaux effectués par la collectivité pour le compte du TCO, dans le cadre des travaux de voirie et des travaux intervenant sur le réseau pluvial, relevant de la compétence du Territoire de l'Ouest (TO). Ces travaux étant remboursés à la ville par le TO, les inscriptions sont identiques en dépenses et en recettes.

Chapitre	Budget avant DM1	DM1	Total budget
20 - Immobilisations incorporelles	1 505 000,00	-600 000,00	905 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	900 000,00	0,00	900 000,00
21 - Immobilisations corporelles	2 573 000,00	1 734 000,00	4 307 000,00
23 - Immobilisations en cours	2 712 000,00	-650 000,00	2 062 000,00
27 - Autres immobilisations financières	2 110 000,00	0,00	2 110 000,00
Dépenses d'équipement	9 800 000,00		14 284 000,00

10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00		4 000 000,00
26 - Participations et créances rattachées			
Autres dépenses réelles	4 000 000,00		4 000 000,00

040 - Transferts entre sections	2 100 000,00		2 100 000,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000,00		3 000 000,00
Dépenses d'ordre	5 100 000,00		5 100 000,00

458102 Opération sous mandat - Convention TO Voiries	70 000,00		70 000,00
458103 Opération sous mandat - Convention TO Pluvial	20 000,00		20 000,00
Opérations sous mandat	90 000,00		90 000,00

Dépenses de l'exercice	18 990 000,00	484 000,00	19 474 000,00
-------------------------------	----------------------	-------------------	----------------------

001 - Résultat d'investissement reporté			
---	--	--	--

Dépenses d'investissement	18 990 000,00	484 000,00	19 474 000,00
----------------------------------	----------------------	-------------------	----------------------